

Le chômage des diplômés du supérieur

Constat, origines, perspectives

Par Habib TOUHAMI

Avant-propos

Le marché de l'emploi en Tunisie s'est caractérisé dès l'indépendance par une double incompatibilité entre demande et offre. La première incompatibilité tient au quantitatif, c'est-à-dire à l'insuffisance de l'offre globale par rapport à la demande globale. Au cours des trois premières décennies de développement, cette insuffisance a été partiellement compensée par un fort courant migratoire vers l'extérieur. Depuis quinze ans au moins, l'émigration ne joue que partiellement le rôle de soupape qui lui a été dévolu auparavant. Le résultat est qu'en dépit d'un taux de croissance relativement soutenu, le déficit demande-offre d'emploi ne s'est guère estompé. En effet, l'offre additionnelle annuelle moyenne d'emploi serait actuellement inférieure à la demande additionnelle moyenne, de quinze à quelque trente mille unités selon les estimations. La seconde incompatibilité, qualitative cette fois, est exprimée par un décalage structurel croissant entre les besoins de l'économie par niveaux de formation et types de métiers d'une part, les diplômés des universités et des centres de formation d'autre part. Du coup, l'économie tunisienne doit se coltiner avec un taux de chômage à deux chiffres tout en souffrant d'un déficit endémique dans certains métiers et qualifications. Car, entre-temps, l'appareil éducatif a continué à produire des qualifications ou plus exactement des non-qualifications peu en rapport avec les besoins réels du pays.

Demandes d'emplois par décennie de développement

	Première décennie 1962/1972	Deuxième décennie 1972/1981	Troisième décennie 1982/1991
Demande additionnelle avant émigration	357.000	409.000	664.000
Emigration (18-59 ans)	140.000	97.000	50.000
Demande additionnelle nette d'émigration	217.000	372.000	614.000
Créations d'emploi	132.000	400.140	

Source : Plans

Ce déphasage n'est certainement pas le produit du hasard. Comment peut-il l'être dans la mesure où nuls travaux de prévision n'ont été réalisés pour connaître les besoins de l'économie tunisienne par niveaux et types de qualification. Sans tomber dans une logique propre aux économies planifiées à la soviétique, des méthodes indicatives de projection existent à cet effet, mais on ne jugea pas utile de les utiliser. De surcroît, les entreprises tunisiennes n'ont pas été suffisamment associées à la décision en matière de formation. Aussi le contenu de celle-ci reste trop dicté par d'autres considérations que la satisfaction des besoins de l'économie en main-d'œuvre qualifiée. De plus, la structure de gestion de la formation professionnelle s'est « rigidifiée » au fur et à mesure de la mainmise de l'Administration sur elle. Quant à la formation universitaire, force est de reconnaître qu'elle continue à se complaire dans un nombrilisme aveugle vis-à-vis de la vie économique en général, du caractère structurel du chômage en particulier.

Bref, le constat est alarmant. Pour un pays mieux doté naturellement en force de travail qu'en capital, le niveau du gaspillage du capital humain atteint est devenu difficilement acceptable. Des flots de diplômés de plus en plus nombreux sortent chaque année des diverses institutions d'éducation et de formation sans métier véritable, sans formation réelle et sans beaucoup d'espoir de trouver un emploi. A cela s'ajoute ce que drainent l'évolution de la natalité en baisse des besoins de l'éducation nationale en instituteurs et professeurs du secondaire, jadis destination privilégiée d'une grande partie des maîtres dans les sciences sociales et humaines, les limites d'un secteur tertiaire devenu quelque peu hypertrophié et les conséquences inéluctables de l'épuisement de la croissance due aux substitutions à l'importation. Il ne faut pas sous-estimer non plus les conséquences additives de « l'encadrement » des salaires réels en général, ceux des fonctionnaires

notamment, ce qui est de nature à compresser la demande en biens et services avec des conséquences inévitables sur les créations d'emploi.

Evolution des effectifs des enseignants

Année	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Création 2008/2009
Nombre d'élèves du premier cycle de l'enseignement public	1171019	1120424	1053416	1019421	1006488	
Nombre d'enseignants du premier cycle de l'enseignement public	58342	58281	57739	58716	59011	+295
Nombre d'élèves du second cycle de l'enseignement de base (public)	576088	571986	587064	569649	530660	
Nombre d'enseignants du second cycle de l'enseignement de base (public)	29791		34618	36063	36069	+6
Nombre d'élèves de l'enseignement secondaire (public)	508790	503531	501752	499936	475483	
Nombre d'enseignants de l'enseignement secondaire (public)	29341		33529	35323	35812	+489

Source : INS

Pourquoi sommes-nous arrivés à cette situation ? Est-ce le poids de l'inertie ou un choix délibéré ? Serait-ce la marque du corporatisme ou la résultante du dirigisme ? La démographie serait-elle seule en cause ou ne constitue-t-elle pas finalement qu'un alibi trop commode ? Peut-on continuer à accepter le chômage des diplômés du supérieur comme un tribut que nous payons à nos choix de base en matière d'éducation de masse ou y faire face quitte à bousculer un certain nombre de préjugés et de blocages ? Force est de constater en tout cas que la persistance du décalage entre les préoccupations de l'appareil éducatif et de formation d'une part, les contraintes de l'économie d'autre part, traduit une tendance à repousser le calendrier de certaines réformes urgentes plus loin encore dans le temps dans l'espoir que les choses « s'arrangeront » d'elles-mêmes ou que la démographie vienne décider à la place des décideurs. Mais le temps qui passe n'arrange que les chagrins d'amour, et encore. Derrière ce gâchis se cache en réalité le respect d'un tabou dérisoire : ne pas toucher à l'orientation des nouveaux bacheliers sinon par le moyen subtil ou pernicieux du « score » ou de la capacité d'accueil des filières tout en continuant à forcer exagérément le nombre des reçus au baccalauréat au détriment de la crédibilité et de la valeur des diplômes.

Naturellement, la mesure du chômage réel en Tunisie pose en elle-même un problème majeur à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays d'ailleurs. Selon la définition retenue du chômage et l'interprétation qu'on lui donne, le spectre est en effet plus au moins large, le quantitatif plus au moins sous-estimé et la dimension sociologique du phénomène plus au moins saisie. Le taux de chômage est calculé en rapportant l'effectif de chômeurs à la population active totale (ou potentielle). Oui, mais la Tunisie retient la définition du BIT selon laquelle est considéré comme chômeur « toute personne âgée de 15 ans et plus n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui cherche un emploi et qui est disponible pour travailler au cours des deux semaines qui suivent la semaine de référence ». On conviendra que cette définition est ou trop laxiste ou trop restrictive. Les personnes qui ont pu avoir une activité occasionnelle ou de courte durée seront d'autant plus nombreuses que la période sera plus longue et le nombre d'actifs sera plus élevé qu'il ne l'aurait été si le recensement avait limité le champ de l'enquête aux personnes ayant travaillé pendant la semaine précédente, etc.

Par ailleurs, la population active totale est constituée schématiquement par la sommation de la population active occupée et des chômeurs. Or le contenu de la population active occupée pose problème lui aussi dans la mesure où cette population engloberait selon la définition retenue « toute personne âgée de 15 ans et plus ayant travaillé au moins un jour (ne fut-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence ». Cette définition est évidemment trop ambiguë. Ainsi, le taux de chômage tel qu'il est calculé n'est certainement pas en mesure de prendre en compte deux phénomènes régressifs majeurs : le sous-emploi et la précarité. En effet, on peut être déclaré "occupé" au moment du recensement ou de l'enquête sans détenir pour autant les moyens de survie comme on peut occuper un emploi permanent tout en ressentant le poids écrasant de la marginalisation ou de l'exploitation. A cet égard, les enquêtes de consommation sont hautement significatives. Celle de

2005 laisse à penser qu'au niveau de la consommation moyenne par personne et par an selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, l'écart de revenu est infime entre ouvriers non agricoles, exploitants agricoles, ouvriers agricoles et chômeurs.

Consommation moyenne annuelle par personne selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage
En 2005 (en dinars)

Catégorie socioprofessionnelle	Par personne	Par ménage
Cadres et professions libérales supérieurs	4.103,7	17.958
Cadres et professions libérales moyens	2.850,9	13.139
Autres employés	1.929,9	8.888
Patrons dans l'industrie, le commerce et les services	2.060,0	9.929
Indépendants dans l'industrie, le commerce et les services	1.456,0	7.133
Ouvriers non agricoles	1.263,7	6.263
Exploitants agricoles	1.280,7	6.788
Ouvriers agricoles	1.020,8	5.133
Chômeurs	933,3	4.446
Retraités	2.347,6	9.771
Autres inactifs	1.847,5	5.803
Soutien résidant hors ménage	1.659,8	6.259
Ensemble	1.820,5	8.211

Source : INS

Le constat

D'après l'INS, la population active en chômage a atteint 522.300 unités en 2008 dont 128.100 diplômés du supérieur. Le nombre de chômeurs ayant un niveau supérieur a enregistré ainsi une hausse de 18,4% en moyenne par an au cours de ces dernières années, passant de 31.400 en 2000 à 102.300 en 2007 et à 128.100 en 2008. Globalement la tendance générale est vers la baisse du chômage semble-t-il, sauf pour le niveau supérieur. En effet, le taux de chômage des jeunes ayant un niveau supérieur a augmenté d'environ 11,5 points en sept ans passant de 10,4% en 2001 à 21,6% en 2008 et l'effectif des chômeurs diplômés du supérieur a doublé en quatre ans seulement passant de 66.200 en 2005 à 128.100 en 2008.

Evolution du taux de chômage par niveau d'instruction en %

Niveau d'instruction	1984	1994	1999	2004	2005	2006	2007	2008
Analphabète	15,2	16,8	11,9	12,7	7,8	8,0	5,9	5,7
Primaire	22,4	19,2	18,9	15,7	15,7	15,2	13,5	12,3
Secondaire	11,7	13,0	16,4	14,7	14,9	14,3	15,4	15,3
Supérieur	2,3	3,8	8,6	10,2	14,8	17,5	19,0	21,6
Total	16,4	15,8	16,0	14,2	14,2	14,3	14,1	14,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1984, 1994, 2004) / Enquête Nationale sur l'Emploi (1999,2005,2006,2007,2008) , INS

D'après une 'enquête menée par le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes auprès des diplômés de l'enseignement supérieur de 2004 portant sur un échantillon représentatif d'environ 4700 diplômés tirés parmi un total de 39052 diplômés, il s'avère que :

1-Le taux de chômage des femmes diplômées se situe à 51,6% contre 38,3% pour les hommes et 45,7% pour l'ensemble des deux sexes. L'écart hommes-femmes transcende en fait la nature des diplômés puisque le taux de chômage des femmes est supérieur de 10 points par rapport à celui des hommes chez les techniciens supérieurs ; de 12 points chez les maîtrisards et de 13 points chez les ingénieurs.

Indicateurs relatifs au chômage de l'ensemble de diplômés de 2004

Sexe	Effectif global	Dont actifs	Taux d'activité	Chômeurs	Taux de chômage
Hommes	16.800	13.765	81,9%	5.275	38,3%

Femmes	22.252	17.220	77,4%	8.881	51,6%
Total	39.052	30.985		14.156	45,7%

Est-ce le type d'emploi proposé qui est en cause ? Est-ce un déficit d'opiniâtreté de la part des femmes ? Est-ce la résultante de considérations familiales, sociales ou culturelles handicapant plus particulièrement les femmes ? A l'heure actuelle, aucun élément de réponse n'est disponible. Mais dans la mesure où les femmes représentent près de 60% des diplômés à l'heure actuelle avec des perspectives vers la hausse, cet aspect appelle la mise en œuvre d'une enquête spécifique.

2- Les techniciens supérieurs et les maîtrisards constituent les catégories les plus touchées par le chômage. En effet, les taux de chômage respectifs des filières en question sont de 50% et 48,7% ; contre 17,8% seulement pour les ingénieurs et 12,6% pour les médecins, maîtres et architectes. La filière « santé et services sociaux » a le taux de chômage le moins élevé (39,7%), celle de l'agriculture et des industries agroalimentaires le taux le plus élevé (71,3%).

Chômage des techniciens supérieurs par spécialité

Spécialités d'étude	Effectif total	Dont chômeurs	Taux de chômage
Santé et services sociaux	1.335	498	39,7%
Mécanique et électricité	1.607	627	42,1%
Chimie, biologie, traitement des eaux	599	225	42,4%
Télécommunication et multimédia	661	229	44,0%
Informatique et informatique de gestion	1.728	609	45,4%
Bâtiment et travaux publics	818	367	49,6%
Agriculture et industrie agroalimentaire	630	356	71,3%
Autres spécialités techniques	224	74	43,6%
Commerce	595	245	45,1%
Comptabilité et finance	971	447	56,5%
Droit	721	371	57,3%
Autres spécialités	1.462	685	56,8%
Total	13.003	5.602	50,0%

Le taux de chômage global des maîtrisards se situe à 48,7%, mais un écart substantiel existe entre spécialités. En effet, le taux de chômage de la filière « droit » se situe à 68,2% contre 51,5% pour la filière « sciences humaines » ; 50,1% pour la filière « gestion, économie et finance » ; 48,8% pour la filière « langue » ; 44,4% pour la filière « sciences fondamentales » ; 35,8% pour la filière « techniques apparentées à l'ingénierie » et 28,9% pour la filière « informatique ». Là aussi deux extrêmes apparaissent. La filière « droit » se situe à un bout du spectre, la filière « informatique » à l'autre. En fin de compte, ce sont les filières du tertiaire (gestion, finances, droit) qui sont les plus durement affectées. Ceci est révélateur de la juxtaposition de deux phénomènes. Manifestement, les effectifs des filières du tertiaire sont disproportionnés par rapport à la taille du pays. En même temps, l'emploi dans le tertiaire semble avoir atteint ce que les physiciens du nucléaire appellent « masse critique » au-delà laquelle il y a d'abord « divergence », ensuite explosion.

Chômage des maîtrisards par spécialité

Spécialités d'étude	Effectif total	Dont chômeurs	Taux de chômage
Informatique	997	232	28,9%
Techniques apparentées à l'ingénierie	1.466	395	35,8%
Langue arabe	888	395	53,9%
Langue française	861	255	34,2%
Langue anglaise	1.202	562	54,8%
Maths. Physique. Chimie	1.326	435	36,9%
Sciences de la vie	912	336	60,3%
Comptabilité	2.345	767	46,1%
Gestion et commerce	4.019	1.434	49,4%
Economie	1.166	422	49,5%
Finance	1.546	603	58,7%

Sciences humaines	1.825	745	51,5%
Droit	1.894	789	68,2%
Autres maîtrises	1.837	719	50,7%
Total	22.281	8.089	48,7%

3-Les meilleurs élèves du secondaire et les plus jeunes à la date de l'obtention du baccalauréat optent pour les filières les plus prisées; les moins bons et les plus vieux sont dirigés de facto vers les filières les moins prisées et dont les effectifs sont dix fois plus nombreux, voire beaucoup plus. En effet, les bacheliers les plus jeunes choisissent en masse les études de médecine (62% des diplômés de médecine ont obtenu leur bac avant 20 ans) alors que les filières de technicien supérieur accueillent une forte proportion de bacheliers âgés (près de 70 % ont 20 ans et plus lorsqu'ils obtiennent le bac). Les mêmes tendances sont observées quant à la mention obtenue au baccalauréat. Le pourcentage le plus élevé des mentions bien ou très bien se retrouve parmi les ingénieurs, tandis que le pourcentage le plus élevé de mentions passables (79%) se retrouve chez les maîtrisards.

Filière choisie selon la mention obtenue au baccalauréat

Filière	Passable	Assez bien	Bien	Très bien
Technicien supérieur	38,91%	31,68%	21,7%	7,7%
Maîtrise	79,85	15,46%	3,81%	0,87%
Ingénieur	17,11%	38,97%	29,49%	14,43%
Architecte	38,01%	28,21%	22,05%	11,74%
Médecin	26,69%	39,25%	22,7%	11,36%
Licence en beaux arts	7,05%	42,59%	41,47%	8,89%
Maître	32,72%	59,17%	17,8%	11,0%
Total	60,71%	23,54%	11,72%	4,02%

Deux questions se posent alors. Dans la mesure où les candidats aux filières « maîtrises » n'ont vraiment pas le choix quant à l'orientation et ont le moins de marge de manœuvre possible par rapport aux autres, ils ne peuvent encourir ce qu'on appelle en droit la double peine : faire les études que l'on ne souhaite pas et subir le poids du chômage à la sortie. D'aucuns diraient qu'il s'agit d'abord de méritocratie (encore que la question se pose en raison du poids des interférences sociales et matérielles) et que les maitrisards n'avaient qu'à obtenir leur baccalauréat avec mention. Oui, mais s'agit-il de sanctionner les classes les moins favorisées doublement, une fois par le choix de la filière, une autre par un chômage prolongé ou réhivitoire? Toujours est-il que le chômage des diplômés du supérieur a une dimension socioéconomique globale, mais il a aussi une dimension régionale prononcée et une dimension sociologique non moins prononcée.

4-La répartition régionale du chômage des diplômés du supérieur montre qu'il vaut mieux résider à Tunis ou à Nabeul plutôt qu'à Kébili. Tunis et Nabeul ont un pourcentage de chômage des diplômés du supérieur pas loin de la moyenne nationale, mais Kébili tient en l'occurrence un triste record : plus du cinquième des chômeurs du Gouvernorat ont un diplôme du supérieur. Même le Gouvernorat limitrophe et assez comparable démographiquement parlant qu'est Tataouine ne connaît pas un tel taux. Quelle est la part du « hasard » dans ce « particularisme » et quelle est la part de la « nécessité » ? On ne saurait y répondre sans évoquer certaines particularités régionales.

Chômeurs du supérieur en 2004 (source : INS)

	Chômage des diplômés du supérieur	Total chômage	En %
Tunis	5.683	49.083	11,6%
Nabeul	2.577	24.268	10,6%
Sfax	3.552	30.088	11,8%

Gafsa	2.003	18.175	11,0
Kébili	1.056	4.837	21,8%
Tataouine	511	4.852	10,5%

La première est relative à la rareté de l'emploi. La région se distingue en effet par un schéma de développement basé essentiellement sur l'agriculture et le tourisme. Or ces activités offrent des emplois peu en rapport avec le profil d'un diplômé du supérieur, en nombre limité de surcroît. Quant à l'emploi indirect, le flux de revenu qui l'alimente accuse un certain fléchissement en raison de la baisse en termes réels des prix de la production des dattes (le prix actuel est le même que celui d'il y a vingt ans), de la fermeture des unités de conditionnement et de la baisse relative des revenus du travail (transferts des tunisiens à l'étranger). La seconde est naturellement relative à l'offre. En effet les originaires du Gouvernorat de Kébili se distinguent par un choix particulier de filière : maîtrises et filières courtes. Or le chômage des diplômés du supérieur se concentre essentiellement dans les filières indiquées.

Cependant, le chômage des diplômés du supérieur ne peut s'expliquer par la seule évolution des effectifs des filières ou par l'inadéquation de la formation reçue. Les emplois créés entre-temps par l'économie y jouent un rôle non moins essentiel.

Si l'on prend l'année 2008 comme référence, on constate que sur les 70.300 créations d'emploi officiellement réalisées ; 21.200 l'ont été dans les industries manufacturières, dont 3600 pour les IAA, 11.300 dans pour les IME, 3.300 pour les MCCV et 3000 pour la chimie ; contre 20.600 dans le BTP en l'occurrence) et 36.000 dans les services dont 8.800 dans le commerce, 2900 dans le transport, 3000 dans l'hôtellerie et la restauration pour 300 seulement dans les banques et assurances et 1600 dans les télécommunications. Compte-tenu des tendances passées, les créations d'emploi susceptibles d'être réservées aux diplômés du supérieur se situeraient à 20.000 tout au plus. Seule l'Administration réserve 70% de ses créations aux diplômés du supérieur, par contre le BTP n'offre guère plus de 5% des créations aux diplômés du supérieur en dépit de toutes les mesures coercitives mises en place pour encourager au recrutement des diplômés du supérieur. En raison de la prédominance des branches tournées vers l'exportation et à faible niveau de valeur ajoutée, les industries manufacturières n'offrent pas plus de 9% des emplois qu'elles créent aux diplômés du supérieur. Reste les services marchands dont des recoupements permettent de situer la part des créations réservée aux diplômés du supérieur à 10% tout au plus.

Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité selon l'INS (en milliers)

	2007	2008	Créations d'emploi
Agriculture et Pêche	565,9	558,1,0	-7,8
Industries manufacturières	581,1	602,3	21,2
Industries non manufacturières	412,8	433,4	20,6
Services	1.496,1	1.532,1	36,0
Non déclaré	29,2	29,5	0,3
Total	3.085,1	3.155,4	70,3

Pour la même année 2008, l'effectif total des diplômés du supérieur a atteint de son côté près de 63.000 dont unités (dont 61,5% de filles) dont près de deux mille au titre d'équivalences obtenues par des diplômés d'universités étrangères contre 39.052 diplômés du supérieur seulement en 2004. La part des filières courtes est passée entre-temps à 39,9% en 2008 contre 33,3% en 2004 ; celle des maîtrisards à 42,1% en 2008 contre 57,1% en 2004. Au total, la démographie des deux filières les plus mal loties en matière de débouchés est passée de 90,4% de l'effectif global à 82%, ce qui est peu pour adapter les filières aux offres d'emploi de l'économie.

Répartition des diplômés par type de diplôme et par domaine d'étude en 2008

Source : MEST

	Maîtrise	Diplôme	Filières courtes	Docteur en	Diplôme	3ème cycle	Total	Filles
--	----------	---------	------------------	------------	---------	------------	-------	--------

		nat. Ing		médecine	spécialisé			
Sciences de l'éducation	252		334			55	641	471
Arts et métiers	972		1037		559	237	2805	2034
Lettres et sciences humaines	2472		37			261	2770	1956
Langues et humanités appliquées	2712		1162			52	3962	3286
Sc. Sociales et du comportement	922		222			142	1286	937
Journalisme et sciences information	442		297			16	755	580
Comptabilité	2193		431		16	104	2744	1723
Gestion	4657		4761			1123	10541	7471
Sciences économiques et quant.	812					190	1002	634
Droit	1420		953			514	2887	1968
Sciences de la vie	1477	55	512			596	2640	2048
Sciences physiques	1460		706			333	2499	1280
Mathématiques et statistiques	904	129	130			155	1318	564
Informatique, multimédia et télécom.	3429	1130	4563			446	9568	4754
Ingénierie et apparentés	509	1362	2948				5000	1615
Industries de transformation et de traitement		129	778			98	1005	605
Architecture et bâtiment	30	175	656		240	59	1160	400
Agriculture, sylviculture et halieutique		512	731			158	1401	877
Médecine vétérinaire				47			47	24
Santé			1975	1383		276	3634	2639
Tourisme, loisirs, sport et services	585		1519			75	2179	990
Services de transport	141		317			47	505	283
Total	25.389	3.492	24.069	1.430	815	4.937	60.349	37.139

Les équivalences accordées aux diplômes étrangers en 2008, Source : MEST

	Maîtrise	Diplôme Ing	Technicien supérieur	Professions médicales	Licences appliquées	3ème cycle	Total
Sciences économiques	210		2			256	468
Sciences juridiques	63					97	160
Lettres et sciences humaines	108		4		8	148	268
Sciences fond. Et Ingénierie	44	324	4		31	326	729
Autres spécialités	8	18	108	240		27	401
Total	443	342	118	240	39	854	2026

Evolution des diplômés du supérieur par niveau

Diplôme	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Maîtrise	15.816	18.278	20538	22.322	23.978	25.995	25.566	25.389
Cycle court	6.185	7.533	10.446	14.390	18.524	21.525	23.066	24.069
Diplôme nat. D'ingénieur	1.242	1.464	1.790	2.037	2.389	2.762	3.135	3.492
Diplôme de spécialisation	196	163	256	412	538	763	841	815
Professions médicales	1.104	1.127	1.214	1.150	1.197	1.287	1.370	1.430
Total (sans 3ème cycle)	25.543	28.565	34.244	40.321	46.626	52.332	53978	55.195
3ème cycle					3.185	4.227	4.620	5.418
Total général					49.811	56.599	58.598	60.613

Le traitement du chômage des diplômés du supérieur

Sur le traitement du chômage des diplômés du supérieur, deux conceptions de base s'affrontent, l'une fait du chômage des diplômés du supérieur un cas à part et une priorité nationale assez

distincte finalement du chômage global. L'autre conception replace le chômage des diplômés dans son cadre naturel, c'est à dire l'insuffisance de l'offre d'emploi par rapport à la demande d'emploi.

Notons d'abord que toute idée présentant comme prioritaire le cas du chômeur diplômé par rapport à celui du chômeur non diplômé du supérieur ne signifie rien d'autre qu'une négation d'un grand nombre de principes de droit et d'égalité. Diplômés et non diplômés ont les mêmes droits et attendent de la communauté nationale la même sollicitude. Pourquoi doit-on prendre en main la destinée du chômeur diplômé et laisser le chômeur non diplômé du supérieur se dépêtrer seul face au marché de l'emploi ? Nul ne répond à cette interrogation. Mais la critique la plus pénétrante est ailleurs.

L'emploi est la résultante de l'activité économique dont la fonction est de produire des biens et des services. Or cette demande n'est pas constituée par un ensemble compact et homogène, mais par des lots hétéroclites de produits à fabriquer et de services à rendre. Si l'on considère la demande d'une année quelconque, on constate alors qu'elle pourrait bien être composée de x quintaux de blé, y litres d'huile, z kilos de tomates concentrées, a repas de restaurant, b lits dans les hôtels, c consultations de médecin, etc. Pour la satisfaire, il faut naturellement faire appel à une population active composée de x manœuvres, y ingénieurs, z médecins, a d'instituteurs, etc. C'est la population active demandée. A une demande de biens et services déterminée correspond un volume et une structure de la population active effective. Cela nous renvoie à des répartitions par qualification, par types de métiers, par niveau de diplôme, par région ou par agglomération. Nonobstant le cas spécifique d'un bas niveau d'encadrement que l'on pourrait combler, au nombre d'ingénieurs nécessaires à la production de la demande en question correspond un nombre déterminé de techniciens supérieurs, d'ouvriers spécialisés, d'ouvriers qualifiés, de manœuvres, etc. Le nombre d'ingénieurs demandé ne peut donc être dissocié du nombre de certains métiers annexes et connexes. Bref, l'emploi, qu'il soit technique ou administratif, directement productif ou indirectement productif, a une structure endogène qui rend dérisoire tout dosage exogène n'obéissant pas à une contrainte interne de la demande d'emploi elle-même. C'est là toute l'absurdité de dissocier l'emploi des diplômés du supérieur de l'emploi en général et de laisser croire que le problème du chômage des diplômés du supérieur peut être réglé sans que l'on doive agir concomitamment sur le chômage en général.

C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut expliquer les limites des mesures d'insertion prises pour aider à l'emploi des diplômés du supérieur.

1. D'après les résultats de l'enquête citée plus haut la majorité (81,5%) des bénéficiaires des SIVP ont été placés dans le secteur privé. Or, seulement 20% des diplômés travaillant dans le secteur privé ont eu un contrat à durée indéterminée (CDI) alors que le reste travaille en absence d'un contrat (23%) ou bénéficie de subventions salariales (8%). Ceci montre que la stabilisation des diplômés du supérieur dans l'emploi ne concerne que le cinquième d'entre eux.
2. Les programmes d'insertion bénéficient plus aux diplômés et spécialités les moins touchés par le chômage, les ingénieurs en informatique, télécommunications ou électronique ; alors que les maîtres en droit par exemple en bénéficient beaucoup moins bien que leur filière soit la plus touchée par le chômage.
3. Près de 20% des diplômés du supérieur ont été contraints de suivre des trajectoires qui les ont conduits en fin de compte à se retirer du marché du travail ou même à n'avoir jamais eu l'opportunité d'y entrer.

Les principaux parcours des diplômés universitaires sur le marché du travail

En %	Stabilisation		Chômage persistant	Transitions chômage-dispositifs publics pour l'emploi		Retrait d'activité		Basculement hors de l'emploi
	Accès rapide et durable à l'emploi salarié	Chômage puis accès à emploi salarié	Chômage long	Accès à un programme de formation après chômage	Accès au SIVP après une courte période de chômage	Reprise d'études	Période longue d'inactivité	Décrochage de l'emploi
Diplôme								
Technicien Supérieur	12,5	10,1	45,0	3,1	13,3	7,6	2,8	5,7
Maîtrise	8,5	5,8	39,8	11,0	7,0	18,3	3,7	5,8
Ingénieurs, autres bac+5	25,8	9,9	14,0	2,8	14,2	27,0	2,4	4,0
Architecte	22,2	16,4	11,0	0,0	13,6	15,6	0,0	21,3
Médecin	12,8	11,4	22,7	1,3	12,7	10,3	14,0	14,9
Enseignant	98,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0
Sexe								
Hommes	16,4	7,3	36,5	6,3	10,6	13	3,2	6,7
Femmes	9,9	7,6	40,8	8,4	8,6	15,9	3,7	5,1
Ensemble (en%)	12,7	7,5	39,0	7,5	9,5	14,6	3,5	5,8

Ainsi, tout indique que les programmes d'insertion n'ont conduit qu'à insérer une partie des diplômés du supérieur et une partie seulement et que, parallèlement, ils ont occasionné de graves dommages collatéraux dans la mesure où le marché du travail s'en est trouvé plus segmenté que jamais et que les zones de non-droit et d'exploitation sont devenues plus nombreuses et même tolérées.

Malgré tout, c'est l'attentisme qui prévaut. Tout se passe en fait comme si décideurs, société et intéressés eux-mêmes se sont résignés à attendre un salut qui viendrait de l'inversion des tendances à l'horizon 2014-2015. Mais que faire du stock de chômage actuel des diplômés du supérieur et du différentiel qu'on aura accumulé alors, sans parler du différentiel qui perdura au-delà de l'horizon indiqué? Pour dire vrai, si les mesures d'insertion ont montré quelques essoufflements, c'est que le diagnostic initial était erroné. D'abord, les mesures d'insertion portaient de l'idée selon laquelle le blocage se situait au niveau du manque de vécu et d'expérience professionnelle des jeunes diplômés du supérieur. Si c'est vraiment le cas, ceux parmi eux accumulant stage sur stage auraient fini par trouver un emploi une fois l'expérience professionnelle acquise. Rien de tel ne s'est accompli pourtant, soit parce que les entreprises n'éprouvent pas le besoin de recruter au-delà de leurs propres contraintes, soit parce qu'elles jugent que la compétence qui leur manque n'existe pas chez les jeunes diplômés du supérieur, soit parce que les SIVP et autres emplois assistés ne permettent vraiment pas l'acquisition d'un vécu. Nous revenons alors à ce qui constituait dès le départ l'obstacle majeur au recrutement des diplômés du supérieur : la nature et de le volume de l'emploi créé d'un côté, l'inadéquation des diplômes par rapport aux besoins spécifiques de l'économie de l'autre. On partit tout aussi fausement d'une autre idée selon laquelle le tertiaire en général (les petits métiers en particulier) recelait d'un trésor d'emplois caché ou inexploité. Or l'emploi dans le tertiaire se trouve handicapé depuis longtemps par un volume qui ne tient pas compte des niveaux de productivité sectorielle, et du primaire et du secondaire. En réalité, c'est la pérennisation de l'emploi dans le tertiaire qui pose problème actuellement, et non sa croissance. En effet, l'emploi dans le tertiaire est « alimenté » par les revenus, limité en tant que tels par le niveau des revenus et leur répartition spatiale et sociale. En outre, l'essentiel des emplois créés par le secteur tertiaire non structuré au cours des quinze dernières années se localise à plus de 90% dans un littoral qui va schématiquement de Gabès à Bizerte. C'est dans l'ordre des choses finalement puisque ces régions accaparent l'essentiel des revenus, des revenus salariaux notamment, des emplois, des emplois industriels en particulier. Malgré tout, des phénomènes de saturation apparaissent même dans ces régions. Cela concerne certains métiers ou activités : médecins de ville, avocats, pharmaciens, bureaux d'étude, comptables, réparation, etc.

Et puis est-on sûr que les tendances s'inverseront bien à l'horizon indiqué? Certes, des extrapolations par cohorte laissent entrevoir une telle possibilité, mais pour qu'une telle « prédiction » se réalise, il faudrait maintenir les taux de scolarité, de déperdition scolaire, de réussite au bac et des taux d'activité spécifiques à leurs niveaux actuels? Rien n'est moins sûr en fait d'autant que la part des diplômés du supérieur dans la demande additionnelle totale à l'horizon indiqué risque d'être plus élevée par suite de certaines d'effets de structure bien connus. Bref,

l'horizon 2014-2015 est un leurre et une chimère. En tout état de cause, il faudra le reculer de deux décennies, au moins, pour espérer une résolution « tendancielle » du problème posé.

La politique économique et ses impacts sur l'emploi

La capacité d'une économie à situer son taux d'encadrement à un haut niveau dépend de plusieurs paramètres: la nature et le volume de ses activités dominantes, le taux d'intégration de son industrie, le niveau du capital par travailleur, la taille moyenne des entreprises, etc. En fin de compte, cela dépend de la demande finale et de son profil. En fait, ces paramètres sont largement interdépendants. Quand une économie se diversifie et s'oriente vers des activités plus riches en valeur ajoutée, son taux d'intégration industriel s'élève ainsi que le capital par travailleur, ce qui requiert une manœuvre plus qualifiée et mieux encadrée. Un rapport existe bel et bien entre la taille d'une entreprise, son taux d'encadrement et le niveau du capital par travailleur, quoique certaines activités économiques se distinguent par leur petite taille tout en ayant un fort taux d'encadrement, mais c'est un cas limite.

A l'heure actuelle, trois branches industrielles dominant le tissu industriel en Tunisie : le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure (THCC) ; les industries mécaniques et électriques (IME) et les industries agroalimentaires (IAA). Ces trois branches forment à elles seules 70% du tissu industriel du pays en nombre d'entreprises, génèrent 80% des exportations, emploient 75% de la main d'œuvre du secteur et accaparent 53% des investissements directs étrangers (IDE).

Emploi dans les entreprises totalement exportatrices en 2006

Branche	Emplois	Nombre d'entreprises	Effectif moyen
IAA	13.976	136	103
IME	56.535	319	177
ITHCC	271.018	1.878	116
Autres industries	18.867	200	94
Total secteur industriel	30.6396	2.533	121

L'emploi de l'industrie manufacturière est dépendant de la prédominance de l'activité exportatrice, une activité basée essentiellement sur la transformation. Cela a des effets sur la taille moyenne des entreprises, laquelle commande le taux d'encadrement, etc. L'effectif moyen est de 121 par entreprise, ce qui est peu dans l'optique d'un meilleur taux d'encadrement. Quant aux données disponibles quant à l'intégration et à l'encadrement, elles confirment pleinement les interdépendances ainsi évoqués.

Le taux d'intégration d'une branche est mesuré par le biais du contenu en importation de la demande finale de la branche. En 1990 et pour l'ensemble de l'économie, un dinar de demande finale totale contenait 35.7% d'importations en moyenne, soit une hausse par rapport à 1980 (30.2%). Ce sont les IME, les THCC et les IAA qui se distinguent par un fort contenu en importations, d'où leur faible degré d'intégration au tissu industriel national et leur grande dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers pour l'approvisionnement en matières premières, demi-produits et équipements.

Contenu en importations de la demande finale (%) : Source IEQ

Activité	1980	1990
Agriculture	14,1	17,7
IAA	38,9	38,7
MCCV	39,1	47,5
IME	83,2	83,4
Chimie	51,1	65,0
THCC	50,0	67,0
Industries diverses	59,8	67,9
Industries extractives	50,2	28,9
Electricité	32,0	53,9
Eau	10,2	21,3
Commerce	5,0	15,4

BTP	28,8	38,0
Transport	30,5	18,8
Télécommunications	3,8	15,1
Tourisme	5,3	32,0
Services marchands	6,9	17,9
Services financiers	5,0	10,1
Moyenne	29,1	35,7

L'évolution de la structure de l'emploi dans les industries manufacturières entre 1980 et 1998 montre que la part de la main-d'œuvre ayant un niveau supérieur dans l'emploi du secteur a peu progressé en fin de compte. Nonobstant la chimie ; 12% en 1998 ; l'on ne registre que 2% pour les IAA ; 4% pour les MCCV ; 5% pour les IME (5%) et 1% seulement pour le textile, la confection et le cuir.

STRUCTURE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER en %

Niveau d'instruction	IAA		MCCV		IME		CHIMIE		TEXTILE		DIVERS	
	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998	1980	1998
NEANT Dont FEMMES	40	15	45	13	21	5	23	9	45	16	22	9
PRIMAIRE Dont FEMMES	4	3	1	3	0	1	4	3	39	14	6	6
SECONDAIRE Dont FEMMES	41	50	37	53	50	47	37	34	44	56	58	56
	2	5	1	2	2	9	4	4	32	44	3	6
SUPERIEUR Dont FEMMES	17	32	16	30	27	43	34	44	11	27	19	30
	2	4	1	3	2	10	3	6	7	20	2	4
	2	3	2	4	2	5	6	12	0	1	1	5
	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1

Bref, dans les conditions actuelles et en se plaçant dans la perspective d'une prolongation des tendances, l'industrie tunisienne, ne saurait répondre favorablement aux attentes de tous les diplômés du supérieur.

Qu'en est-il de la stratégie industrielle à l'horizon 2016 ? Cette stratégie intègre-t-elle certaines priorités tel l'emploi des diplômés du supérieur par exemple ? Le document élaboré à cet effet par le Ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises parle de « repositionner le secteur de l'ITHCC vers des créneaux à plus forte valeur ajoutée » et de faire du secteur des industries mécaniques et électriques une « locomotive » (p6). Ces objectifs vont naturellement dans le bon sens, mais ils paraissent nettement insuffisants au regard des défis que le pays doit affronter, et pas seulement au plan de l'emploi.

Conclusions

Toute politique économique a ses impacts spécifiques sur l'emploi. Ces impacts diffèrent en intensité et en effets multiplicateurs selon l'âge économique du pays, le niveau de développement atteint, les caractéristiques démographiques de la population ou les niveaux de la productivité sectorielle. S'agissant de la Tunisie, tout laisse à penser que l'on est arrivé au point où il faudra réorienter la politique économique et sociale dans une autre direction si l'on veut résorber le chômage des diplômés du supérieur. Certes, le système éducatif devra s'adapter aux contraintes du temps, mais cela ne suffira pas si l'on ne place pas les contingences actuelles dans le cadre de la pérennisation de notre processus de développement. Pour ce faire, il y a nécessité de se défaire d'un résidu doctrinale rédhitoire concernant le rôle de la puissance publique dans une économie émergente, rôle qui doit aller très au-delà de la régulation.

Il est en tout cas clair que la résorption du chômage des diplômés du supérieur ne peut se réaliser au seul moyen d'un taux de croissance élevé. D'une part, la tertiarisation accrue de l'économie entraîne une forte féminisation de l'offre, ce qui se traduit par l'accroissement d'opportunités d'embauches auprès de populations qui n'étaient pas auparavant nécessairement en recherche d'emploi. D'autre part, la croissance du chômage peut aussi être générée par une croissance de l'activité donc de l'emploi. En fait, tout semble assujéti à la mise en place d'un certain nombre d'aménagements socioéconomiques.

1. L'amélioration du taux d'intégration de l'industrie tunisienne est à considérer comme une priorité nationale absolue. Cela passe évidemment par l'encouragement des industries des demi-produits, des intrants et des biens d'équipement. Toutefois, on voit mal le capital privé national ou étranger s'y orienter de son propre chef car le système financier, tel qu'il est, ne fait pas de différence, au niveau des taux d'intérêt notamment, entre une industrie capitalistique et une industrie qui l'est moins, entre une industrie à risque et une industrie qui ne l'est pas, entre une industrie introvertie et une industrie extravertie. C'est donc à l'Etat de combler le vide, sans état d'âme et sans préjugés doctrinaires.
2. La question d'un partage plus équitable des richesses produites doit être tranchée avec justesse et la hauteur d'esprit qui sied, sans oublier son corollaire, un partage plus équitable encore de la charge fiscale et un meilleur ciblage des transferts sociaux. Depuis un quart de siècle, les salaires nominaux et le PIB à prix courants n'évoluent pas au même rythme. Le différentiel est d'ailleurs d'autant plus injustifié que les salariés supportent une part dans l'impôt direct sur le revenu réel sans rapport avec leur part dans le revenu national brut. Cette question relève de l'équité, mais elle conditionne aussi l'équilibrage des coûts des facteurs de production (travail, capital) en faveur de combinaisons factorielles propices à l'amélioration la productivité et des revenus réels, ce qui n'est pas du tout contradictoire avec les objectifs nationaux en matière d'emploi.
3. Sous réserve que les gains de productivité réalisés dans une entreprise ne soient pas transférés à l'extérieur pour financer dépenses de confort et de prestige, ils peuvent servir, soit à augmenter les rémunérations pour les salariés, soit à faire baisser les prix pour le consommateur, soit à payer plus d'impôts pour l'Etat, soit à accroître le niveau d'autofinancement de l'entreprise elle-même. Nonobstant le premier cas, les gains de productivité auront servi, au final, à accroître la demande finale et à en changer le profil. Dans ce cas, c'est l'emploi qui en bénéficie. Toutefois deux conditions sont requises. Le maintien des salaires nominaux à un bas niveau est de nature à entraver durablement l'accroissement du capital par travailleur et par là même à entraver l'accroissement de la productivité dans le long terme. C'est dire qu'il faut briser le cercle vicieux dans lequel nous nous sommes enfermés depuis longtemps. L'amélioration de la productivité peut provenir de la mise à niveau de l'appareil productif, mais elle peut se réaliser aussi par une meilleure formation, par le relèvement du taux d'encadrement ou par la mise en place d'une organisation du travail plus efficiente. L'amélioration de la productivité ne peut donc incomber aux seuls travailleurs. A force de s'accrocher à ce mythe fondateur, jamais la question de l'amélioration de la productivité n'a été abordée comme il convient.
4. Si rien de hardi et de décisif ne vient recadrer les moyens et les objectifs du système éducatif, celui-ci continuera par inertie à déverser sur le marché du travail des flots de diplômés sans rapport avec les besoins de l'économie et sans cohérence aucune avec les mutations technologiques attendues. Toutefois, ce recadrage ne peut être le seul fait de la puissance publique. Un consensus national doit donc se dégager à cet effet, un consensus qui doit statuer aussi sur la nature du savoir à transmettre : structuré ou non structuré, généraliste ou spécialisé, etc. Il est en tout cas inadmissible que la céramique ou l'injection thermoplastique, voire même des branches plus classiques comme le THCC, continuent à manquer de spécialistes, d'ingénieurs céramistes, de moulistes ou de main-d'œuvre qualifiée

dans la robotique dans ses aspects soft et hard alors que le chômage des diplômés prend des dimensions inquiétantes.

5. La nature même de la structure qui chapeaute la formation professionnelle est à revoir. L'heure est venue de mettre en place une vraie cogestion de la formation professionnelle par les partenaires sociaux. C'est en effet dans les pays où ceux-ci jouent un rôle majeur que l'équilibre s'établit presque toujours en faveur de la formation sur le lieu de travail et de la formation continue, talon d'Achille de notre système. Par contre, si l'Etat choisit de continuer à contrôler aussi étroitement la formation professionnelle, l'accent continuera à être mis sur les aspects théoriques de la formation avec les déboires que l'on sait. Dans un cas comme dans l'autre, il faut identifier, clairement, ce qui doit relever de la formation générale, de la formation théorique spécialisée (enseignée en classe ou en centre de formation), de la formation pratique systématique (en centre de formation ou atelier) et de la formation sur le lieu de travail (entreprise).

Mais je ne pouvais pas conclure sans revenir sur quelques points importants.

Je suis interloqué devant les termes que d'aucuns ont choisi d'employer, ou plus exactement devant les termes que d'aucuns hésitent à employer. Le terme «employabilité» n'existe pas dans le dictionnaire et il me paraît d'autant plus détestable qu'il s'agit d'un néologisme masquant un euphémisme. De plus, il suggère que c'est à l'économie seule de s'adapter au système éducatif en toute circonstance. Enfin, ce terme nous renvoie à ce qu'il y a de plus dangereux en matière d'emploi : confondre accroissement du nombre d'emplois et accroissement du nombre d'employés.

L'aggravation du chômage des diplômés du supérieur était largement prévisible. Il suffisait de se pencher plus sérieusement sur les évolutions comparées, et des créations d'emploi et des effectifs scolaires et universitaires. La grippe AH1N1 n'est pas prévisible, le chômage des diplômés du supérieur, oui. Pourtant, on s'abstient de réagir, les uns parce qu'ils rebutent à prendre seuls la responsabilité de limiter l'accès à l'enseignement supérieur ou qu'ils n'en voient pas l'utilité; les autres parce que l'explosion des effectifs leur ouvre des perspectives de carrière; la société tunisienne parce que les familles acceptent mieux de continuer à prendre en charge un enfant chômeur à la condition qu'il soit « gradué » comme disent les anglo-saxons.

Si l'emploi et le chômage sont des notions assez bien établies, il n'en est pas de même du sous-emploi et de la précarité. Les diplômés du supérieur sont douloureusement frappés par le chômage, mais on tarde à prendre en compte la souffrance que génèrent le sous-emploi, la précarité, l'instabilité et la déconsidération sociale et matérielle. Dans l'état actuel des choses, l'indicateur qu'est le taux de chômage n'est donc plus suffisant pour saisir à lui seul une réalité socioéconomique beaucoup plus complexe. D'ailleurs le BIT a depuis longtemps complété ses définitions de 1982 concernant l'emploi et le chômage par des résolutions relatives au sous-emploi et à l'emploi inadéquat (1998). Il est temps pour que pouvoirs publics, statisticiens, chercheurs et universitaires en prennent acte.